

C.P. n° 133.02.00-00.00 Tabacs à fumer, à mâcher et à priser

Adaptation suite à : Indexation : 0,48 %

Validité : depuis le 01/01/2024

Régime hebdomadaire : 37h30

Code	salaire min.
01 : Catégorie 1	15,6915
02 : Catégorie 2	16,3965
03 : Catégorie 3	16,6210

